



Envoyé en préfecture le 12/11/2019
Reçu en préfecture le 12/11/2019
Affiché le 12/11/2019
ID : 063-200071199-20191104-CCPL_2019_154-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 29 octobre 2019
Date d'affichage : 29 octobre 2019

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DESNIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY,
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, Guy TIXIER.

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOLINIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-154 : **CREATION DE CONTRATS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE FIN 2019**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Pour assurer les fonctions de référent site principal pour l'ALSH de Maringues (multisite Maringues Randan)

Un agent avait été recruté en CUI en novembre 2018. Cet agent ne souhaite pas renouveler son contrat dans l'animation. Aussi, il est proposé de créer un poste en accroissement temporaire pour assurer les fonctions de référent site principal pour l'ALSH de Maringues à 15/35^{ème} jusqu'à la fin d'année 2019.

Pour le pôle Ados

Création d'un contrat en accroissement temporaire d'activité sur le grade d'animateur pour assurer les fonctions d'animateur socio-éducatif à temps complet. Cet agent aurait pour objectif d'établir un diagnostic sur le territoire pour proposer aux jeunes des activités susceptibles de les intéresser. Cela permettrait d'identifier les besoins du territoire et de pouvoir proposer un programme d'actions en faveur de ce public.

Un dossier Leader a été déposé pour le financement de ce poste à hauteur de 80 %.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

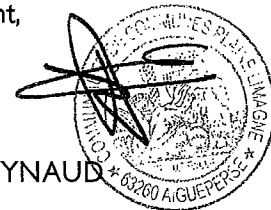
- d'approuver la création de deux emplois contractuels non permanents en accroissement temporaire d'activité :

Type de contrat	Grade	Temps de travail	Période	Poste	Site
ATA	Adjoint d'animation	15/35 ^{ème}	Du 11 novembre 2019 au 31 décembre 2019	Référent site principal ALSH Maringues	Multisite Maringues Randan
ATA	Animateur	Temps complet	Du 1 ^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020	Animateur socio-éducatif	Siège

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 12/11/2019
 Le Président,

